



Mission régionale d'autorité environnementale

BRETAGNE

**Information de la Mission Régionale
d'Autorité environnementale de BRETAGNE sur
le zonage d'assainissement des eaux pluviales de Nivillac (56)**

n°MRAe 2016-004278

La MRAe Bretagne n'a formulé aucune observation, l'issue du délai de trois mois qui lui était imparti, concernant le dossier cité ci-dessus, reçu le 31 mai 2016.

La présente information sera :

- notifiée à la personne publique responsable ;
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public ;
- mise en ligne sur le site Internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Rennes, le 7 septembre 2016
La Présidente de la MRAe de la région Bretagne

Françoise GADBIN